



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43
Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 36
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Rémi DETANG
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Brigitte POPARD
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Ludmila MONTEIRO

Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGIN-
CLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jacques CARRELET
DE LOISY
Monsieur Didier RELOT
Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Guillaume RUET
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE

Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Demande de garantie d'emprunt - Grand Dijon Habitat - Acquisition-amélioration de 23 logements (13 PLUS, 8 PLAi, 2 PLS) situés 7 Place Wilson à Dijon

Au titre de sa délégation 2021 de gestion des aides à la pierre de l'État, Dijon métropole, par décision en date du 24 décembre, a financé Grand Dijon Habitat pour l'acquisition-amélioration de 23 logements (13 PLUS, 8 PLAi, 2 PLS) situés 7 place Wilson à Dijon. Il s'agit d'une opération de transformation de bureaux en logements.

Cette opération a bénéficié du soutien financier de Dijon métropole à hauteur de 274 000 € par délibération en date du 18 novembre 202.

L'opérateur entend contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations les emprunts, d'un montant total de 2 052 408, 00 €, se décomposant comme suit :

- un prêt PLAi d'un montant de 198 157,00 € sur 40 ans,
- un prêt PLAi foncier d'un montant de 276 455,00 € sur 50 ans,
- un prêt PLS « Développement Durable » (DD) 2023 d'un montant de 49 195,00 € sur 40 ans,
- un prêt PLS foncier DD 2023 d'un montant de 52 011,00 € sur 50 ans,
- un prêt PLUS d'un montant de 653 747,00 € sur 40 ans.
- un prêt PLUS foncier d'un montant de 477 843,00 € sur 50 ans,
- un prêt Prêt Booster BEI d'un montant de 345 000,00 € sur 40 ans.

Grand Dijon Habitat sollicite la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % du montant de ces prêts qui représentent 66,71 % du coût prévisionnel d'opération (3 076 416 € TTC).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu l'article L5111-4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°150223, figurant en annexe de la présente délibération, signé entre Grand Dijon Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder** à Grand Dijon Habitat, ci-après l'Emprunteur, la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts PLUS, PLAi et PLS d'un montant total de 2 052 408,00 € souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'acquisition-amélioration de 23 logements (13 PLUS, 8 PLAi, 2 PLS), situés 7 place Wilson à Dijon, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°150223 constitué de sept lignes. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de Dijon métropole est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **de dire** que Dijon métropole s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au Contrat de Prêt correspondant établi entre Grand Dijon Habitat et la Caisse des dépôts et consignations et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution cette décision.

SCRUTIN POUR : 34

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 6

DONT 4 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Président,
Monsieur REBSAMEN